MAIRIE DE LES ECRENNES
77820

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SÉANCE PUBLIQUE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

Étaient présents : M. GÉHIN Claude, M. PRIEUX Jean-Noël, M. NESTEL Gilles, M. BON Pascal, M. BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mme CHOQUET Myriam, Mme DÉFOSSÉ Patricia, Mlle FACQUEZ Angélique, Mlle OUERTATANI Aïcha, M. PIERRE Éric, M. SAILLET Rémy, Mme PRAVET Sylvaine.
Absent excusé : Pouvoir de Mme MITHRA Delphine à Mlle OUERTATANI Aïcha.
Absent : M. PICARD Geoffroy

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Nomination de secrétaires de séance :
Melle OUERTATANI Aïcha et Melle FACQUEZ Angélique

I - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24/06/2015

Les conseillers n'ayant transmis aucune observation, le procès verbal de la séance du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II -2015- 35 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Vallées et Châteaux suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015 en vue de demander l'habilitation pour l'instruction des applications des droits des sols ; pour créer un service commun en charge de l'instruction des droits des sols.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide d'accepter la modification des statuts de la communauté de communes par un article spécifique de la façon suivantes :
I COMPETENCES OBLIGATOIRES 1 – En matière d'aménagement de l'espace :
. Elaboration, suivi, modification et révision du S.C.O.T. , . Accueil des gens du voyage, Aménagement numérique, tel que défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention des habitants de son territoire.

III – SITUATION BUDGÉTAIRE – SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Lecture est faite des dépenses réalisées sur la période de janvier à septembre 2015 par commission et programme d'investissement.

COMMISSION	PREVISION BUDGETAIRE	SOLDE
VOIRIE	22 500 €	5 791 €
BATIMENT	21 500 €	16 425 €
ECOLE	7 594 €	-3023 €
FETE CEREMONIE	11 000 €	5 636 €
TOTAL	62 594 €	24 829 €

Ouverture : Lundi, Vendredi 14h - 18h – Mardi, Jeudi 14h - 17h
Téléphone : 01 60 69 47 17 – Télécopie : 01 60 66 63 32
E-mail : mairie-les-ecrennes@wanadoo.fr

INVESTISSEMENTS DE JANVIER à SEPTEMBRE 2015					
PROGRAMMES	IMPUTATION	BP	REALISATION	%	SOLDE
	20				
FRAIS D ETUDES P.L.U	202	25 442,21 €	8 118,00 €	32%	17 324,21 €
SITE WEB	2051	600,00 €	2 961,30 €	494%	-2 361,30 €
TOTAL		26 042,21 €	11 079,30 €	43%	14962,91
	21				
MUR DE CLÔTURE	2128/2135	23 352,00 €	12 057,40 €		11 294,60 €
BATIMENTS	21318	71 866,79 €	1 581,29 €	2%	70 285,50 €
RESEAUX DE VOIRIE	2151	7 000 €	0 €		7 000,00 €
AUTRES MATERIELS ET	21578	5 000 €			5 000,00 €
MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	2158	0 €	1 466,76 €		-1 466,76 €
AUTRES PETIT EQUIPEMENT	2188	3 000 €	589,20 €	20%	2 410.80 €
TOTAL		110 218,79 €	15 694,65 €	14%	94 524,14 €

IV –2015-36 AFFECTATION DE CRÉDITS

IL y a lieu de d'affecter les crédits supplémentaires afin de prévoir le remboursement du nouvel emprunt soit :

IMPUTATION	LIBELLE	COMPTE	AFFECTATION
CHAPITRE 21	DEPENSES IMPREVUES	21	- 386 €
CHAPTITRE 66	REMBOURSEMENT INTERETS	66111	+ 386 €
CHAPITRE 21	RESEAUX	2151	- 2705 €
CHAPITRE 16	REMBOURSEMENT CAPITAL	1641	+ 2705 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil à l'unanimité des membres présents approuvent les affectations de crédits ci-dessus.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'installation du bâtiment « garderie » sous le préau. Les travaux ne sont pas réceptionnés suite aux défauts d'agencement et de non conformité aux plans. L'entreprise a planifié les modifications afin de revoir le problème de poteau du préau placé devant la baie vitrée et mise en place de caches sur les côtés et sous le bâtiment. Il est rappelé la nécessité de prévoir un escalier donnant accès à la salle. Un devis sera demandé. Monsieur SAILLET demande de faire appel à la régie pour la réalisation des travaux. Monsieur PRIEUX rappelle qu'au vu de l'achat des matériaux, l'urgence de mettre en service le bâtiment et répondre à la conformité il y a lieu de faire appel à un artisan.

V – ÉTANG : SUIVI DES TRAVAUX

Monsieur le maire remercie les nombreux bénévoles pour leur action. La continuité des travaux par la commune a pu être assurée par un partenariat du syndicat des rus de la noue et du Châtelet en brie par la participation financière de 2000 €. L'entreprise STOUFF a réalisé les travaux pour un montant de 5820 € coût de l'opération pour la commune 3820 €. Les boues seront évacuées ultérieurement avec l'accord d'un exploitant agricole.

VI – ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015 : BUREAU DE VOTE

08H00 – 10H00 : M. GÉHIN – Melle OUERTATANI – M. SAILLET
10H00 – 12H00 : Mme CHOQUET – Mme DÉFOSSÉ - Mme PRAVET
12H00 – 14H00 : Melle FACQUEZ – Mme MITHRA – M.PICARD
14H00 – 16H00 : M.NESTEL – M. BON – M.PIERRE
16H00 – 18H00 : M.GÉHIN – M. PRIEUX – M. BRUNELLI -BRONDEX

VII – RÉVISION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire liste et rappelle le fonctionnement interne des commissions communales en proposant la suppression des membres titulaires et suppléants qui n'existe pas au sein des commissions, il s'agit d'un travail d'équipe. Monsieur SAILLET demande la désignation d' un référent afin de rédiger des comptes-rendus de réunion. Monsieur le Maire propose la nomination d'un responsable au cours des réunions des commissions.
Monsieur le Maire informe ne pas être averti de la diffusion de certains articles sur le site internet. Monsieur SAILLET rappelle avoir soumis au maire toutes les informations publiées aux habitants. Au vu de ce quiproquo, Monsieur SAILLET décide de ne plus se charger de la mise à jour des articles et quitte ses missions de responsable du site internet de la commune.

VIII – PROPOSITION PLANNING DES ASTREINTES DES ÉLUS

Monsieur PIERRE donne lecture des articles L.2212-2 et I.2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de pouvoirs de police du maire. Monsieur PIERRE informe qu'il est important de répondre à une situation d'urgence.
Un planning d'astreinte est proposé : les 14 élus seraient concernés, à tour de rôle, toutes les 4 semaines. Une remise des clés de l'ensemble des bâtiments, plans de la commune indiquant l'emplacement des armoires électriques, commutateurs gérants l'éclairage public et feux tricolores seraient à prévoir pour toute mise en place des semaines d'astreinte.
Au regard du projet présenté, Monsieur le Maire informe vouloir restreindre le planning d'astreinte uniquement aux maire et adjoints afin d'éviter d'impliquer l'ensemble du conseil et d'imposer une charge supplémentaire à la semaine. Monsieur le Maire rappelle également l'organisation des remises des clés qui serait contraignante à long terme.
Monsieur BON demande qu'une visite des bâtiments publics et du village soit organisée afin d'être informé du fonctionnement des services communaux.
Mademoiselle OUERTATANI propose de prévoir une visite des bâtiments de la commune.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus :

- Une demande d'un administré a été déposée auprès de Monsieur le Maire concernant l'autorisation de mise en place d'une navette transport au service des habitants. Monsieur le maire est favorable au projet, l'ensemble du Conseil approuvent le projet.
- Courrier de Mme PIEN auprès du Département en réponse au courrier de Monsieur PIERRE relatif à la remise en état de la rue grande avec reprise des trottoirs.
- Courrier de Monsieur THERIO faisant suite à l'intervention de M. JEGO concernant la demande de la commune du projet de réhabilitation de la voirie appartenant au Département. Une prise de contact sera programmée courant septembre.
- Une demande de subvention ou participation à une distribution de lots des associations de la commune a été formulée pour le loto du 11 octobre 2015. Les membres du conseil proposent de faire un don par l'achat d'un lot d'une valeur de 100 €.
- Madame BERTHELON de l'association Catholique d'Entraide, remercie la mairie pour l'attribution d'une subvention.

TOUR DE TABLE

Monsieur SAILLET déplore que le projet de motion concernant la mise en place des nouvelles modalités d'accès à la déchetterie n'est pas abouti, peu d'observations reçues des conseillers.
Monsieur le Maire a rencontré les maires du canton à ce sujet et qu'au regard du dossier la décision du SMITOM a été entérinée. Une réunion avec les maires est prévue le 5 octobre 2015.
Monsieur SAILLET propose de lancer une pétition et de la diffuser au SMITOM faisant suite à la distribution de nouveaux dépliants indiquant la mise en application des nouveaux tarifs d'accès à la déchetterie au 1er octobre 2015. Monsieur PRIEUX a reçu l'information du SMITOM relative aux nouvelles mesures qui s'appliqueront à partir du 1er janvier 2016, néanmoins, une période probatoire débutera à partir du 1er octobre 2015.

Monsieur SAILLET rappelle la réunion de la commission communale scolaire en date du 24 septembre 2015 en présence du personnel communal, indiquant ne pas avoir saisi tout le débat de la réunion et notamment les problèmes d'annulation de présence à la garderie. Monsieur SAILLET rappelle la réunion de conseil du 24 juin 2015 où il avait été évoqué la mise en place d'un coupon réponse d'annulation à remettre aux parents et copie en mairie également tout enfant inscrit à la garderie sans justificatif à l'obligation de rester dans l'enceinte de l'établissement.

Monsieur SAILLET demande le suivi relatif au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.
Monsieur PRIEUX informe qu'il n'est plus obligatoire de mettre en place le PAVE pour les communes de moins de 1 000 habitants, néanmoins un agenda de mise en accessibilité des établissements recevant le public doit être élaboré pour le 27 septembre 2015.

La commune a transmis pour avis auprès de l'Etat l'agenda d'accessibilité programmée comprenant la réhabilitation de l'accès à l'église et entrée de la mairie. Une demande de dérogation concernant les travaux envisagés à l'église sera demandée.

Monsieur SAILLET demande si l'étude pour la mise en accessibilité de la salle du conseil est prévue.

Monsieur SAILLET demande qu'à l'issu d'un vote à main levée soit retranscrit le résultat des votes nominalement. Les membres du conseil à l'unanimité approuvent le principe.

Monsieur PIERRE rappelle que toute demande de pose de panneaux publicitaires est soumise à autorisation auprès de la mairie.

Monsieur PIERRE demande qu'un message d'attente soit mis en place afin de mieux prendre en charge les appels téléphoniques.

Monsieur BON demande que soit diffusé par voie d'affichage la décision de mise en vente d'un bien communal maison sise 42 rue grande. Des affiches seront insérées dans les panneaux prévus à cet effet.

Monsieur BRUNELLI-BRONDEX signale un dysfonctionnement de l'horloge de l'église et demande la date de mise en service de la nouvelle garderie. Monsieur NESTEL rappelle la prochaine intervention en attente de confirmation par l'entreprise pour les modifications et pose d'équipements complémentaires.

Madame DÉFOSSÉ présente l'estimation du coût de l'équipement pour la nouvelle garderie achat de tables et chaises soit une dépense de 2 000 €.

Madame PRAVET informe du prochain déménagement de l'ancienne garderie vers la nouvelle salle et demande la disponibilité des conseillers – conseillères afin d'aider dans cette opération. Madame PRAVET demande si le chemin communal se trouvant entre les 2 propriétés a été remis en état et rappelle les problèmes de dépôt de palettes route de mormant.

Monsieur le Maire donne la parole au public Mme SAILLET propose de reprendre les activités seniors (jeu de carte....) et remercie la commune pour l'attribution de don aux associations organisatrices du loto.

Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h37.

Le Maire,
C. GEHIN

MAIRIE DE LES ECHELLES
SEINE-ET-MARNE